

S.A.R.L. 14 NEMOURS
Société à Responsabilité Limitée au capital de € 8 000
Siège Social: 14 rue de NEMOURS, 35000 RENNES
Rennes B 521 070 680

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 1er janvier 2026**

L'an deux-mille-vingt six, le 1^{er} janvier, à seize heures cinquante,

Les associés de la Société 14 NEMOURS, S.A.R.L. au capital de huit mille euros (8 000 €), divisé en huit cents parts (800) de dix (10) euros chacune, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents:

- | | |
|---|--------------------|
| - Monsieur Xavier ROUVRAIS,
associé-gérant, propriétaire de | 1 part sociale |
| - Monsieur Eric CHOLLET,
associé-gérant, propriétaire de | 1 part sociale |
| - SARL HOLDEX,
associée, propriétaire de
représentée par Mr CHOLLET | 798 parts sociales |

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier ROUVRAIS, gérant, qui constate que tous les associés sont présents et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Xavier ROUVRAIS, le Président, met à la disposition des associés et dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée le projet de 2 résolutions pour le transfert du siège Social

RÉSOLUTION UNE

L'article 4 Siège social des statuts est modifié :

Le siège social est transféré à compter du 1-1-26 au 10 rue de l'Epine 35230 ORGERES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION DEUX

Le siège social de la SARL14 Nemours est transféré du 14 de la Rue de Nemours 35000 RENNES au 10 rue de l'Epine à 35230 ORGERES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture par les associés.

- Monsieur Xavier Rouvrais,
associé-gérant, propriétaire de
- Monsieur Eric Chollet,
associé-gérant, propriétaire de
- SARL HOLDEX,
associée, propriétaire de
représentée par Mr CHOLLET

PARTS

SIGNATURES

1	
1	
798	